



alpenkonvention • convention alpine
convenzione delle alpi • alpska konvencija

Tagung der Alpenkonferenz
Réunion de la Conférence alpine
Sessione della Conferenza delle Alpi
Zasedanje Alpske konference

XIV

11.08.2016

TOP / POJ / ODG / TDR

A6

FR

OL: EN

ANLAGE/ANNEXE/ALLEGATO/PRILOGA

7



alpenkonvention • convention alpine
convenzione delle alpi • alpska konvencija
www.alpconv.org

**Proposition de mandat pour la Plate-forme
« Agriculture de montagne »
Période 2017-2018**

1. Institution de la Plate-forme Agriculture de montagne (PF)

Décision de la Conférence alpine d'instituer le Groupe de travail ou la Plate-forme

XI^e Conférence alpine, 8/9 mars 2011 à Brdo pri Kranju

2. Mission dans la Convention alpine

Référence au Protocole correspondant de la Convention alpine ou à la Convention-cadre

Protocole Agriculture de montagne. Autres Protocoles concernés : Protection des sols, Protection de la nature et entretien des paysages, Forêts de montagne.

Cohérence éventuelle avec les thèmes du Programme de travail pluriannuel (MAP) de la Convention alpine

Une agriculture de montagne multifonctionnelle contribue à la protection et au développement des régions alpines. À travers la production de matières premières et de denrées alimentaires de haute qualité, la protection contre les risques naturels, la protection et le développement de paysages ruraux typiques et la préservation de la biodiversité, l'agriculture de montagne influence de manière déterminante la société locale, ainsi que ses structures culturelles et économiques dans la région alpine. L'agriculture de montagne joue aussi un rôle important dans le domaine des changements climatiques en termes de prévention et d'adaptation, en particulier dans le secteur des sources d'énergie renouvelables. La PF contribue donc aux cinq priorités thématiques du MAP 2011-2016, et elle contribuera également au prochain MAP 2017-2022, par exemple dans le domaine de l'«économie verte».

3. Activités durant le mandat

Description des principales activités

Le mandat des deux prochaines années reprend deux thèmes du mandat précédent.

1. *Agriculture de montagne et énergie – énergie issue de la biomasse, énergie issue d'autres sources d'énergie renouvelables, et*
2. *Optimisation de la coopération et des partenariats et participation*

S'y ajoute un 3^{ème} et nouvel élément « *Services écosystémiques et agriculture de montagne - Prise en compte des aspects écologiques, sociaux et politiques* ».

Initialement, le travail de la Plate-forme se concentrera sur le 1^{er} thème, qui a trait notamment aux impacts mutuels de l'augmentation de la production de biomasse sur la production alimentaire et l'environnement, en particulier en vue de formuler des recommandations pour des actions futures.

Le second thème se réfère à l'optimisation des modèles de collaboration actuels, mais aussi aux nouvelles formes de coopération ; en particulier, les processus participatifs correspondants qui seront illustrés par des exemples de bonnes pratiques ou la « diversification des activités agricoles » (dimension sociale de l'agriculture, agrotourisme, etc.) ainsi que le renforcement de la coopération avec d'autres secteurs tels que le tourisme, et, d'une manière générale, les relations ville-campagne.

Le troisième thème est en quelque sorte le lien manquant et la tentative originale de définir - ou de trouver des éléments de définition pour - les services écosystémiques dans le cadre spécifique de l'agriculture de montagne. Il se propose également d'améliorer l'utilisation des fonctions écologiques, économiques et sociales des espaces agricoles de montagne, et pourrait se concentrer entre autres sur les potentialités de l'agriculture de montagne et de l'agriculture biologique pour répondre aux demandes sociétales et environnementales.

Description des principaux résultats

Le mandat proposé vise à obtenir les résultats suivants dans le cadre de la Plate-forme Agriculture de montagne :

- description de la situation actuelle et impulsion de futures activités ;
- le cas échéant, organisation d'ateliers et de séminaires thématiques ;
- comptes rendus des réunions de la Plate-forme ;
- sur la base des thèmes susmentionnés, recommandations d'actions, exposés de positions et propositions communes.

Activités de communication de la PF

Selon les futures activités de la Présidence autrichienne de la CA et consciente du rôle crucial de ce thème, la PF contribuera aux différentes réunions et aux actions concernées.

Coopération avec les autres Groupes de travail/Plates-formes

Essentiellement avec le GT « Forêts de montagne » et la PF WISO.

Activités dans le cadre de la SUERA et du Groupe d'action 6

La PF contribue à la SUERA en la personne de son Président, qui a été nommé expert au sein du Groupe d'action 6. A cet égard, il est indispensable de procéder à un échange permanent et mutuel d'expériences sur le travail réalisé au sein de la PF et sur le travail qui devra être accompli au sein du Groupe d'action 6.

4. Présidence et modalité de travail

Présidence et participation

La Plate-forme sera présidée par l'Autriche. Cette plate-forme est formée d'experts en agriculture et en environnement des États membres, de représentants de l'UE, d'observateurs et de représentants du Secrétariat permanent.

Méthode de travail

Il est prévu une ou deux réunions par an. Les débats seront traduits simultanément dans toutes les langues alpines.